

Gestion des matières résiduelles et Covid-19
Reprise des collectes des encombrants

Sainte-Adèle, le 24 avril 2020 – Initialement reportée, la collecte des encombrants du début mai (fin avril pour certaines municipalités), est finalement maintenue. Dans le contexte de la Covid-19, la situation évolue très rapidement et les mesures prises doivent continuellement être réévaluées. À la suite de la décision du Gouvernement du Québec, prise cette semaine, d’élargir la liste des services essentiels, la MRC des Pays-d’en-Haut (MRCPDH) annonce la reprise des collectes d’encombrants, tel que prévu au calendrier normal de collectes.

Au début du mois d’avril, suivant une recommandation de Recyc-Québec, la MRCPDH avait pris la décision de suspendre les collectes d’encombrants. Mercredi passé, le 22 avril, le Gouvernement a inclus la collecte des objets encombrants dans la liste des services essentiels. Aussi, la MRCPDH informe ses citoyens de la reprise des collectes d’encombrants telles qu’elles apparaissent dans les calendriers de collecte, consultables sur le site www.lespaysdenhautrecyclent.com

Joël Badertscher, directeur du Service Environnement et Aménagement du territoire de la MRC tient à remercier les entreprises de collectes œuvrant sur le territoire qui ont dû très rapidement revoir leur planification de travail. « Dans certaines municipalités, la collecte d’encombrants sera effectuée dans moins de trois jours, annonce ce dernier. Il n’est pas nécessairement facile pour les entrepreneurs de collecte de s’organiser dans un si court préavis, spécifiquement pour la collecte manuelle des encombrants qui requiert plus d’employés, et qui, pour des questions de santé et sécurité, doit être planifiée différemment des collectes habituelles en ces temps de Covid-19. Mais grâce à leur précieuse collaboration, nous allons pouvoir assurer le service tel que prévu. »



(Photo: Site web - MRC Pierre-de-Sorel)

Consignes à respecter!

Également, la MRCPDH rappelle que les encombrants doivent habituellement être déposés en bord de rue au plus tard le dimanche précédant la collecte. Cependant, dans le contexte actuel de la pandémie, les citoyens sont invités à déposer leurs objets encombrants trois jours avant la collecte puisque la durée de vie du coronavirus sur certains objets et matériaux serait de 2 à 3 jours.

Finalement, les personnes qui se savent atteintes du virus ne doivent absolument pas mettre leurs encombrants à la rue.

Pour de plus amples renseignements au sujet des collectes, contactez la ligne Info-collecte au 1 855 734 7329; 450 229-8052 ou encore au infocollecte@mrpcdh.org.

Responsable des communications
MRC des Pays-d'en-Haut
(450) 229-6637 poste 118
tgallenne@mrcpdh.org